



Révision de note

Appel de la décision de l'enseignant¹

Étudiant :

Nom et prénom

N° de dossier

Cours :

Sigle et numéro

Titre

Section

Session

Enseignant :

Évaluation :

Note obtenue

Date de communication des résultats

Révision par l'enseignant :

Date de la demande

Date de la réponse

Appel de la décision de l'enseignant :

Motifs de la demande (veuillez décrire l'erreur ou le traitement inéquitable dont vous considérez avoir été victime)

Signature

Date

¹ Ce formulaire doit être rempli par l'étudiant qui, nonobstant la réponse de l'enseignant, estime avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable (Université Laval, *Règlement des études*, Québec, juin 2014, articles 319 et 320). L'étudiant doit joindre à sa demande une copie de la demande adressée à l'enseignant, une copie de la réponse de ce dernier et le cas échéant, les travaux relatifs à la demande de révision. Les documents, adressés à Mme Rachel Sauvé, directrice par intérim de l'École de langues, dans les dix jours ouvrables qui suivent la réception de la décision de l'enseignant, doivent être déposés au local DKN-2301.

* **Veuillez noter qu'une révision peut entraîner une diminution de la note.**